

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 35 (1998)  
**Heft:** 1353

**Artikel:** Inadaptable  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1010179>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Quand la campagne se bat grandeur nature

*La publicité contre l'initiative Baumann se lit dans les champs, en caractères grandeur nature. La rigidité de la proposition des initiateurs est indéfendable. Mais elle est la déformation caricaturale d'une proposition juste, celle d'une garantie provisoire de revenu; permettant à l'agriculture de s'adapter à la concurrence européenne dans la perspective d'un marché commun.*

**L'**INITIATIVE DES PETITS PAYSANS, dite Baumann-Denner, aura eu un mérite au moins, démontrer cette vérité à La Palice: le sol des campagnes est exploité par les agriculteurs. Et pour le dire autrement, les paysans sont faibles en nombre – que 5 % de la population active – mais puissants en surface travaillée. Sur le même parcours routier, où l'on n'observait par habitude que l'alternance des saisons et des cultures, surgissent des panneaux publicitaires de bottes de pailles et d'herbe ensachée de plastique blanc. Tous disent: «non» à Baumann, mais encore, implicite, «il n'y a pas de champs sans paysans».

Quand on lit le texte de l'initiative, une chose est d'emblée rédhibitoire: les chiffres. Tout hectare exploité par un paysan indépendant (pourquoi exclure le fermage?) aura droit à un paiement direct de 3000 francs au moins, pour autant que cette surface soit exploitée écologiquement. Mais le montant total ne saurait excéder 50000 francs, ce qui correspond à une exploitation de 17 hectares. La rétribution sera indexée au coût de la vie. Et constitutionnellement définitive. Par décision d'État, tout hectare vaudra, sur la base d'un rendement de 5%, 60000 francs et l'exploitation-type un million. Sans ressasser les tartes à la crème sur la flexibilité, il est évident que l'économie, même agricole, est faite de diversité, d'adaptation, d'évolution. Comment la conduire hors de tout contexte avec des chiffres constitutionnalisés? Cette remarque serait suffisante, à elle seule, pour passer l'initiative au panier.

Un prolongement de réflexion, toutefois.

## D'une rente à l'autre

Baumann part d'une idée juste en la pervertissant. On ne pourra, dit-il, aligner les prix agricoles sur les prix mondiaux ou européens sans offrir aux paysans une garantie de revenus. Si Denner lui donne la main, c'est que Karl Schweri veut abattre de 34% à 74% les prix de denrées de base. Et de publier de pleines pages publicitaires où sont confrontés les prix de la crème et de la côtelette de porc, en Suisse et dans quelques pays de l'Union européenne. De fait l'initiative prévoit effectivement l'abattement de

toutes les protections autres que douanières. Les paysans seraient donc confrontés de plein fouet à la concurrence extérieure. En s'appuyant sur le nouvel article constitutionnel sur l'agriculture, contre-projet à l'initiative Baumann, adopté par le peuple, la politique officielle mise en place, dite PA 2002, est infiniment plus prudente. Elle démantèle quelques monstres, chargés de l'exportation du fromage; pour l'essentiel elle s'adapte aux règles de l'OMC. Mais l'écart entre prix européens et prix suisses subsistera, malgré les paiements directs. Et l'obstacle se retrouvera le jour où la Suisse négociera son adhésion à l'Union européenne.

Dans DP nous avions défendu, dans la perspective d'une adaptation plus rapide et plus marquée, la garantie d'un revenu minimum et d'un encouragement à une activité diversifiée. Non pas à titre définitif, comme le propose Baumann, ce qui est absurde, mais à titre transitoire pour faciliter et humaniser un changement structurel.

L'idée ne correspondait ni aux intentions de l'administration ni à celle des organes corporatifs paysans. Elle reprendra son actualité quand sonnera l'heure européenne. Dommage que Baumann en présente la caricature. ag

## CONSEIL FÉDÉRAL

## Inadaptable

**A**PRÈS LE RAPPORT EISENSTAT, le Conseil fédéral eut besoin d'une dizaine de jours pour exprimer dans un communiqué sa réponse et son point de vue. L'inadaptation aux circonstances était si flagrante qu'il fit savoir ultérieurement qu'il avait pris des dispositions pour désigner celui ou celle de ses membres chargé d'exprimer la position du collège; on nous assurait aussi que la détermination serait rapide.

L'accord de New York a révélé une fois de plus l'incapacité du gouvernement à réagir; l'événement pourtant n'était pas imprévisible. Et même si l'arrangement concernait un secteur privé et n'engageait pas l'État, il était d'importance; le gouvernement devait à cette occasion affirmer sa politique.

Mais M. Cotti avait rendez-vous chez son médecin! Après quoi chacun y alla de son commentaire personnel. ag